



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIII)/2
11 octobre 2019

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

A) PROJETS ACHEVÉS

- (1) **PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières**
«Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT» (OIBT)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	4 000 981
Budget de l'OIBT:		\$EU	3 890 681
Gouvernement du Japon: (JICA et MOFA)	\$EU	3 523 645	
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	270 000	
Gouvernement de la Belgique:	\$EU	97 036	
Établissements de formation du RIFFEAC:		\$EU	110 300

Agence d'exécution: Secrétariat du RIFFEAC

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Mars 2012 / 60 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: 1^{ère} prorogation: mars 2018 (NOLF.17-0067)
 2^e prorogation: mars 2019 [NOLF.18-0037 & JICA(6R) 5-31001]

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés sur le Compte spécial. La Belgique s'est engagée en janvier 2008 pour un montant de 97 037 \$EU, au titre du financement partiel de l'enveloppe budgétaire de l'OIBT s'élevant à 1 080 741 \$EU au total pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (Phase I dotée d'un budget OIBT de 569 689 \$EU et Phase II dotée de 511 052 \$EU) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été ultérieurement révisé dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI) du Conseil], en collaboration étroite avec les établissements du RIFFEAC et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Son budget a été augmenté, de 1 080 741 \$EU à 4 408 557 \$EU. En application de la Décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site web de l'OIBT et approuvée le 6 juillet 2011 dans le cadre de la procédure électronique de non-objection limitée dans le temps. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2012.

La part OIBT du budget de ce projet a été révisée afin de correspondre à la somme de 3 890 681,00 \$EU pourvue par les bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) et un Additif à l'Accord régissant l'exécution de ce projet a été officiellement signé par l'Agence d'exécution, à savoir le secrétariat du RIFFEAC, le 21 juillet 2015 d'une part et par le Secrétariat de l'OIBT d'autre part le 29 juillet 2015. Les difficultés financières de l'OIBT n'ont pas eu d'incidence sur la contribution de l'Agence japonaise de

coopération internationale (JICA) à ce projet. Toutefois, le budget de l'OIBT émanant d'autres donateurs a été réduit, de 593 327,69 \$EU à 555 555,69 \$EU, [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52^e session du Conseil et des exigences en découlant], étant donné qu'il a été impacté par la défaillance financière.

Deux prorogations du projet ont été accordées jusqu'en mars 2019, sans fonds additionnels de l'OIBT, sur la base de deux demandes officielles dûment justifiées, plan des travaux et budget détaillés à l'appui. Toutefois, la version satisfaisante du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2019, la période opérationnelle du projet aura duré 89 mois au lieu des 60 initialement mentionnés par l'agence d'exécution (le Secrétariat du RIFFEAC). Le rapport d'audit financier final du projet a également été soumis en août 2019 par l'agence d'exécution, ce qui a permis de compléter le dossier et de lancer les procédures d'achèvement et de clôture du projet.

II. Objectif du projet

Dans l'ensemble, ce projet a contribué au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour réaliser la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. De manière spécifique, il visait à renforcer la capacité des établissements de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans les pays du bassin du Congo.

III. Réalisations et produits du projet

Il importe de rappeler que, pour la plupart, la mise en œuvre des activités du projet avait été perturbée et retardée en raison de la suspension des décaissements de fonds entre juin et novembre 2016 suite à la crise de la défaillance financière. À l'achèvement du projet en mars 2019, ses principales réalisations et produits connexes peuvent se résumer comme suit:

- Le tableau des biens d'équipement au bénéfice de sept établissements de formation du RIFFEAC, qui sont directement concernés par la mise en œuvre du projet, figure ci-dessous:

Établissement de formation et pays	Type de bien d'équipement
CRESA-Yaoundé, Cameroun [fonds de la JICA]	Un (1) car Toyota Coaster de 30 places pour les déplacements des étudiants sur le terrain
	Ensemble de sept ordinateurs et accessoires connexes à l'usage des étudiants dans un centre de technologies de l'information et de la communication aménagé au sein de l'établissement de formation
	Réfection d'un bâtiment pour le doter de deux salles de classe de 30 places chacune et de sept espaces de bureaux pour les enseignants
	Matériel et matériaux forestiers à l'usage des étudiants durant les cours pratiques et visites sur le terrain
ENEF-Mbalmayo, Cameroun [fonds de la JICA]	Un (1) car Toyota Coaster de 30 places pour les déplacements des étudiants sur le terrain
	Construction d'un bâtiment doté de quatre salles de classe et d'une bibliothèque
Université de FASA-Dschang, Cameroun [fonds de la JICA]	Un (1) car Toyota Coaster de 30 places pour les déplacements des étudiants sur le terrain
	Ensemble de sept ordinateurs et accessoires connexes à l'usage des étudiants dans un centre de technologies de l'information et de la communication aménagé au sein de l'établissement de formation
	Construction d'un bâtiment doté de quatre salles de classe de 60 places chacune, de deux salles de classe de 80 places chacune, de quatre espaces de bureaux pour les enseignants et de six toilettes
	Matériel et matériaux forestiers à l'usage des étudiants durant les cours pratiques et visites sur le terrain
ISDR-Mbaïki, République centrafricaine [fonds de la JICA]	Ensemble de 25 ordinateurs et accessoires connexes à l'usage des étudiants dans un centre de technologies de l'information et de la communication aménagé au sein de l'établissement de formation
	Construction d'un bâtiment doté de trois salles de classe de 50 places chacune et

	d'un second bâtiment hébergeant trois bureaux administratifs et une (1) salle de réunion pour les enseignants
	Matériel et matériaux forestiers à l'usage des étudiants durant les cours pratiques et visites sur le terrain
ENSAF-Brazzaville (par ex., IDR), République du Congo [fonds de la JICA]	Un pick-up Land-Cruiser Toyota pour les déplacements des étudiants sur le terrain
	Ensemble de sept ordinateurs et accessoires connexes à l'usage des étudiants dans un centre de technologies de l'information et de la communication aménagé au sein de l'établissement de formation
	Matériel et matériaux forestiers à l'usage des étudiants durant les cours pratiques et visites sur le terrain
	Construction d'un bâtiment doté de trois salles de classe de 40 places chacune, de quatre espaces de bureaux pour les enseignants, de quatre bureaux administratifs et de quatre toilettes
ERAIFT-Kinshasa, R. D. du Congo [fonds de la JICA]	Un (1) car Toyota Coaster de 30 places pour les déplacements des étudiants sur le terrain
	Ensemble de 17 ordinateurs et accessoires connexes à l'usage des étudiants dans un centre de technologies de l'information et de la communication aménagé au sein de l'établissement de formation
	Matériel et matériaux forestiers à l'usage des étudiants durant les cours pratiques et visites sur le terrain
ENEF-Libreville, Gabon [fonds hors JICA]	Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un atelier de transformation du bois et de charpenterie

- Les modules/programmes référentiels de formation et méthodes didactiques associées (de niveau universitaire et de niveau inférieur) ont été préparés et finalisés par l'Université Laval et le Centre technique forestier (CERFOR) du Canada en concertation avec tous les établissements de formation du RIFFEAC, qui sont directement ou indirectement associés à la mise en œuvre du projet ou y sont liés, ainsi qu'avec d'autres établissements publics et privés forestiers présents dans des pays du bassin du Congo.

La liste des modules de formation (niveau universitaire et niveau technique) est la suivante:

- Module 1: L'aménagement forestier durable (AFD): vue d'ensemble basée sur les critères et indicateurs de l'OIBT
- Module 2: La facilitation des stratégies appropriées pour la préparation des plans d'aménagement
- Module 3: Conservation de la biodiversité dans les concessions forestières des pays du bassin du Congo basée sur les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*
- Module 4: L'aménagement forestier durable dans le cadre des stratégies REDD+ dans les pays du bassin du Congo
- Module 5: La mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement forestier
- Module 6: Inventaires forestiers multi-ressources

La préparation et l'impression des modules de formation ont été exécutées et des exemplaires imprimés ont été distribués à tous les établissements membres du RIFFEAC (23 membres) dans les pays du bassin du Congo (pays membres de l'OIBT ou non). Il est très utile de disposer d'exemplaires imprimés de ces modules de formation pour faciliter leur emploi dans la plupart des établissements de formation qui sont régulièrement confrontés à des coupures de courant dans la plupart des pays du bassin du Congo.

Outre la diffusion d'exemplaires imprimés, l'agence d'exécution (le Secrétariat du RIFFEAC) a également diffusé la version électronique des modules/programmes référentiels de formation ainsi que les méthodes didactiques associées. Les modules de formation sont disponibles sur le site web de l'OIBT en cliquant sur le lien suivant: https://www.itto.int/project/id/PD456_07-Rev.4-F

- Plus d'une centaine d'experts originaires de pays du bassin du Congo et autres pays membres de l'OIBT en Afrique, ainsi que d'autres continents (Amérique, Asie et Europe) ont suivi la conférence internationale sur la formation forestière dans les pays du bassin du Congo, qui s'est tenue du 5 au 7 mars 2018, à Douala (Cameroun).

Cette conférence internationale sur la formation forestière dans les pays du bassin du Congo a offert une excellente opportunité de valider officiellement les modules de formation et méthodes didactiques associées au niveau officiel. Elle a aussi été une bonne occasion de partager les expériences en matière d'enseignement forestier ainsi que ses défis dans les pays du bassin du Congo. Étaient présents à la cérémonie d'ouverture deux représentants de l'Office de la JICA au Cameroun (M^{me} Junko Masuda et M. Muneyuki Kozu) ainsi que M. Gerhard Dieterle (le Directeur exécutif de l'OIBT).

Les allocutions prononcées lors de la cérémonie d'ouverture ainsi que les interviews d'une sélection de participants, dont M^{me} Junko Masuda, sont disponibles sur le site web de l'OIBT en cliquant sur le lien suivant: https://www.youtube.com/playlist?list=PL-8vSyKsrN_1v67kfGli113yUKFseXqzI

- Six Groupes de travail thématiques (GTT) ont été formés et mobilisés pour mettre en service et en œuvre ces modules/programmes de formation et leurs méthodes didactiques dans l'ensemble des 23 établissements du RIFFEAC, y compris ceux qui n'ont pas été directement associés à la mise en œuvre du projet PD 456/07 Rev.4 (F).

Ces GTT ont contribué à progressivement mettre en œuvre en interne les modules/programmes référentiels de formation au sein de chaque établissement de formation du RIFFEAC. Le processus d'appropriation/d'internalisation dans chaque pays du bassin du Congo constitue une condition sine qua non pour pérenniser cet important acquis du projet concernant les modules/programmes référentiels de formation et méthodes didactiques associées indiquées ci-dessus.

IV. Acquis et répercussions

À l'achèvement du projet, les principaux acquis et répercussions du projet, en lien avec les produits escomptés et activités connexes, peuvent être résumés comme suit:

Modules de formation	Nombre d'étudiants ayant suivi les sessions de formation relatives aux six modules dans chacun des sept établissements de formation directement ciblés par le projet PD 456/07 Rev.4 (F) au cours de l'année scolaire 2018-2019							
	CRESA Yaoundé Cameroun	ENEF Mbalamayo Cameroun	ENSAF Brazzaville Congo	ERAIFT Kinshasa RD Congo	FASA Dschang Cameroun	ISDR Mbaïki RCA	ENEF Libreville Gabon	TOTAL
Module 1 / U-L	26	62	12	18	63	48	23	252
Module 2 / U-L	26	62	86	42	63	48	24	351
Module 3 / U-L	26	62	-	18	90	48	35	279
Module 4 / U-L	26	62	-	18	50	48	14	218
Module 5 / U-L	26	62	17	24	63	48	28	263
Module 6 / U-L	26	62	44	42	63	48	36	321
Module 1 / T-L	-	181	-	-	86	-	-	267
Module 2 / T-L	-	181	-	-	86	-	-	267
Module 3 / T-L	-	181	-	-	-	-	-	181
Module 4 / T-L	-	181	-	-	-	-	-	181
Module 5 / T-L	-	106	-	-	55	-	-	161
Module 6 / T-L	-	181	-	-	86	-	-	267
Nimbre de diplômés/titulaires d'un diplôme (année scolaire 2017-2018)	20 M.	19 I. 154 T.	10 M. 53 I.	42 M.	45 M. 25 I. 33 T.	20 I.	4 M. 22 I.	121 M. 139 I. 187 T.

Source: Coordination régionale du RIFFEAC et sept établissements de formation

Note: U-L: Niveau université / T-L: Niveau technicien / M: Diplôme de master / I: Diplôme de licence / T: diplôme de technicien

Ces six modules référentiels de formation ont été diffusés dans l'ensemble des 23 établissements de formation forestière membres du RIFFEAC, et non pas uniquement aux sept qui ont été accompagnés par la mise en œuvre du projet PD 456/07 Rev.4 (F). Cela montre que l'impact du projet dépasse les cinq pays membres de l'OIBT au sein du bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo et Gabon).

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Il a été important de former les six Groupes de travail thématiques (GTT), lesquels ont joué un rôle crucial pour mettre en service et en œuvre ces modules/programmes de formation et techniques didactiques associées, et assurer qu'ils se les approprient, dans l'ensemble des établissements de formation du RIFFEAC, y compris dans ceux qui n'ont pas directement bénéficié de l'appui du projet PD 456/07 Rev.4 (F) ainsi que dans ceux situés dans des pays qui ne sont pas membres de l'OIBT.

Dans le but de consolider les principaux acquis du projet, le Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a soumis, de la part de ses pays membres, à l'ambassade du Japon et à l'Office de la JICA au Cameroun, le profil de la phase seconde de ce projet, en vue d'un éventuel

financement dans le cadre des mécanismes de la 7^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-7).

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet ainsi que les six modules référentiels de formation, de même qu'un rapport d'audit financier final satisfaisant, le Comité pourra déclarer achevé le projet PD 456/07 Rev.4 (F). Les rapports et publications se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(2) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	258 674
Budget de l'OIBT:		\$EU	209 574
Gouvernement du Japon:	\$EU	209 574	
Gouvernement de la Thaïlande:		\$EU	49 100
Agence d'exécution:	Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, et de la conservation de la faune et de la flore de Thaïlande		
Session d'approbation:	43 ^e session du CIBT, novembre 2007, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée:	Août 2013 / 69 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 (NOLF.16-0066) Prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 (NOLF.18-0026) Prorogation jusqu'au 30 avril 2019 (NOLF.19-0007)		

I. Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-troisième session en novembre 2007. Son financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été envoyé au Département royal des forêts (RFD) pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard dû à des problèmes internes en Thaïlande, l'Accord de projet a été officiellement signé le 1^{er} mars 2011. Une fois les terminées les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre, le projet est entré en phase d'activité en août 2013. La mise en œuvre des activités prévues s'est de nouveau heurtée à un long délai au bout de quelques mois après le démarrage du projet, dû à des inondations, au changement politique en Thaïlande et au remaniement du personnel du RFD, auxquels sont venus s'ajouter par la suite des conflits et des difficultés dans le traitement des documents et l'ensemble des formalités. Afin de remédier au long retard pris par la mise en œuvre du projet, un nouveau chef de projet a été engagé depuis janvier 2018. Grâce au dynamisme de celui-ci, toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin en avril 2019 et l'ensemble des documents relatifs à l'achèvement du projet a été soumis à l'OIBT.

II. Objectif du projet

Au nombre des problèmes à l'origine de la lenteur avec laquelle la gestion durable des forêts (GDF) progresse en Thaïlande figure l'offre insuffisante en bois et produits forestiers non ligneux (PFNL) issus de sources durables. Cette situation entraîne la poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que la persistance de la pauvreté chez les populations tributaires des forêts en milieu rural. Afin de contribuer à améliorer l'offre en bois et PFNL issus de sources légales en Thaïlande, le projet visait à mettre en place un corps complet de critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires.

III. Réalisations et produits du projet

Les objectifs du projet ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration de C&I de la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires sur la base d'une série de réunions de concertation, et en prenant en compte les «Critères et indicateurs régionaux de l'ASEAN pour la gestion durable des forêts tropicales» qu'ont adoptés en 2007 les Ministres de l'agriculture et des forêts (AMAF) des pays membres de l'ASEAN. Le projet a également permis de mettre en place la certification de la chaîne de contrôle (CdC) en tenant compte des normes de certification de la CdC édictées par le Conseil de bonne gestion forestière (FSC) et le Programme de reconnaissance des dispositifs de certification forestière (PEFC) ainsi que la norme 1.4 ISO/PC 308 et ISO/PC 287 et les normes nationales thaïlandaises pertinentes qui sont axées sur la documentation, le contrôle des quantités et de qualité, et la traçabilité.

Au nombre des principales réalisations liées aux produits du projet figurent les suivantes:

Élaboration de critères et indicateurs (C1I) thaïlandais de la gestion durable des forêts plantées et des forêts communautaires

- Le but général des critères et indicateurs est de promouvoir des pratiques plus durables de la gestion des forêts, en prenant en compte les besoins sociaux, économiques, environnementaux, culturels et spirituels des différentes parties prenantes.
- La Direction générale du Département royal des forêts (RFD) a formé le 18 juillet 2017 un Groupe national de travail (GNT) et des Groupes de travail subsidiaires. Au nombre de trois, ces Groupes de travail subsidiaires incluent: Un Groupe de travail (GT) chargé de l'élaboration des C&I pour les forêts plantées, un GT chargé de l'élaboration des C&I pour les forêts communautaires et un GT chargé de l'élaboration de la CdC. Le GNT était composé de représentants des bureaux du RFD, du monde universitaire et du secteur privé.
- Trois groupes de travail ont développé avec des consultants plusieurs versions préliminaires des C&I, dont la version définitive a été parachevée à la fin de décembre 2018, à l'issue de six réunions de concertation.
- Au total, les C&I thaïlandais comportent sept critères et 35 indicateurs. Les sept critères sont: i) Conformité à la législation, aux politiques et aux stratégies nationales; ii) Étendue et état des forêts; iii) Santé et adaptation des écosystèmes forestiers; iv) Production forestière et services écosystémiques; v) Biodiversité forestière; vi) Conservation des sols et de l'eau; et vii) Aspects économiques, sociaux et culturels des communautés locales.

Développement de la certification de la chaîne de contrôle (CdC) thaïlandaise

- Le Groupe de travail subsidiaire chargé de la CdC rattaché au GNT mis en place par le RFD a examiné le projet de certification de la CdC préparé par deux consultants nationaux de l'Université Kasetsart.
- Les consultants nationaux ont mené en mars 2019 un test pilote sur site à Mae Tha (Chiang Mai) et à Santisuk (Nan). Le projet de CdC a été utilisé par de petits exploitants de Nan, qui s'intéressaient au développement du marché. On leur a présenté des entreprises de bois actives dans le commerce de bois de teck.
- La CdC thaïlandaise démarre au niveau de l'arbre avant son prélèvement, en vérifiant les opérations à l'endroit où les grumes sont coupées et extraites de la forêt sur la base des documents et relevés réalisés dans la zone forestière. Elle repose sur les principes suivants: i) Sur le site de la forêt; ii) Transport; iii) Entreposage; et iv) Sur le site des installations de transformation. Elle donne également des orientations sur les exigences destinées aux superviseurs et auditeurs.

Afin d'assurer un emploi efficace des C&I thaïlandais de la gestion durable des forêts plantées et des forêts communautaires, et de la CdC associée, un atelier de formation a été organisé à ChachangSao et à Sra Kaew du 11 au 14 décembre 2018. Y ont assisté 35 participants issus du RFD, du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'ONG et de responsables de forêts communautaires. Cet atelier a contribué à restituer les principaux acquis du projet. Le projet de C&I et de CdC a été mis en ligne sur le site web du RFD pour enquête publique dans le cadre de la consultation publique. En outre, le projet a organisé le 22 avril 2019 un atelier de formation destiné à présenter les C&I et la CdC thaïlandais, auquel ont participé 110 agents du RFD.

IV. Acquis et répercussions

Ce projet a montré qu'il était vital d'élaborer des C&I de la gestion durable des forêts et une CdC associée afin d'assurer la légalité des bois et la durabilité dans la région. Les parties prenantes au projet ont indiqué que, si tous les pays de l'ASEAN développaient leurs propres C&I et CdC pour la gestion durable des forêts, cela améliorerait d'autant l'avancée de la gestion durable des forêts tropicales dans la région. L'un de ses acquis majeurs concerne le développement de C&I et d'une CdC pour la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires qui serviront de guide dans les audits internes du RFD en Thaïlande. Dans le sillage de la loi sur les forêts communautaires adoptée en mai 2019 en Thaïlande qui est aujourd'hui en vigueur, les C&I et la CdC du projet seront un outil-clé pour procéder à l'audit de la GDF et commercialiser les produits forestiers dans le pays.

Un autre acquis important du projet tient au fait que les décideurs du RFD ont amélioré leurs connaissances de la gouvernance des forêts dans le cadre des C&I et de la CdC. Ils ont en particulier participé au processus d'élaboration des sept critères et 36 indicateurs de la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires, ainsi qu'à celui de la CdC associée. Malgré le fait que les C&I et la CdC du projet n'aient pas pu être avalisés au titre de norme nationale dû à des contraintes de temps et de budget, le projet a conçu et testé les C&I et la CdC que le RFD a utilisés pour son dispositif d'audit interne. Au cours de la mise en œuvre du projet, dix employés du RFD ont effectué du 17 au 21 mars 2019 une visite d'étude au Japon, y compris au Conseil des écosystèmes durables verts, au cours de laquelle ils ont été sensibilisés à l'importance des C&I de la gestion durable des forêts pour la région.

En outre, la participation des acteurs thaïlandais aux réunions de consultation et ateliers de formation sur les C&I et la CdC a amélioré leur capacité en matière de certification du bois. Un guide pratique des directives sur les C&I et la CdC a été préparé pour les besoins de la vulgarisation. En outre, des infographiques sur la GDF, les C&I et la CdC, une vidéo sur les femmes et la GDF ainsi que des messages pour supports mobiles ont été produits et diffusés.

Ce projet a permis, à travers l'élaboration et la mise en pratique des C&I et de la CdC de la gestion durable des forêts en Thaïlande, d'améliorer les opportunités de collaboration entre organes publics, ONG, organisations communautaires et secteur privé. Il a également contribué aux programmes de recherche du milieu universitaire thaïlandais, en particulier la faculté de foresterie de l'Université Kasetsart, sachant que plusieurs professeurs en leur qualité de consultants nationaux ont facilité la formulation des C&I et de la CdC thaïlandais.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Plusieurs enseignements ont été dégagés de la mise en œuvre de ce projet, dont les principaux peuvent se résumer comme suit:

- La grille des C&I et de la CdC constitue un outil efficace pour effectuer le suivi de la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires. Cet outil est essentiel pour certifier la gestion des forêts et des produits forestiers obtenus de sources durables. Il représente en outre un moyen de sensibiliser le public à la pérennisation des forêts tropicales et protège l'environnement et les populations.
- Le processus participatif de formulation et de mise à l'essai du projet de C&I et de CdC a été efficace, mais nécessite davantage de temps et de ressources. La communication avec les parties prenantes-clés et les processus de consultation publique ont offert de bonnes opportunités pour la sensibilisation et la collaboration.
- Pour que le développement de C&I et d'une CdC soit efficace, il est critique d'engager des personnes ressources compétentes. La mise en place d'un groupe de travail national et de trois groupes de travail subsidiaires a témoigné de la volonté du RFD et a contribué au développement des C&I et de la CdC thaïlandais de manière notable. Le recours à des professeurs expérimentés de l'Université Kasetsart comme consultants nationaux a été crucial pour les travaux du groupe national de travail.
- Suite aux délais prolongés dans la mise en œuvre des activités, plusieurs prorogations ont été accordées au projet. Recruter une équipe compétente pour le projet, et en particulier un coordinateur de projet qualifié, a été un défi pour exécuter le projet avec efficacité. La mise en œuvre du projet a pu finalement progresser de manière satisfaisante après le recrutement d'une nouvelle coordinatrice en janvier 2018. Elle a contribué substantiellement et efficacement à mener le projet à bonne fin.

Le RFD devrait avaliser les C&I et la CdC de la gestion durable des forêts plantées et forêts communautaires au titre de norme nationale à l'issue d'une phase pilote au cours de laquelle ils serviront de système d'audit interne de la gestion durable des forêts. En accord avec l'engagement du RFD à appliquer avec efficacité la loi sur les forêts communautaires adoptée en mai 2019, les C&I et la CdC du projet devraient contribuer de manière importante à assurer la conservation et la gestion durable des forêts tropicales en Thaïlande. Dans le cadre des programmes annuels du RFD se rapportant à la GDF, les travaux de projet liés aux C&I et à la CdC seront maintenus et élargis.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'audit financier final ainsi que plusieurs rapports techniques, le projet PD 470/07 Rev.1 (F) peut être déclaré achevé. Les rapports se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(3) **PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	430 424
Budget de l'OIBT:		\$EU	338 256
Gouvernement du Japon:	\$EU	338 256	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	92 168

Agence d'exécution: Direction du contrôle des bassins versants et de la protection forestière, Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Session d'approbation: Printemps 2009
Validité prorogée lors de la 46^e session du CIBT de novembre 2010 à Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Décembre 2015 / 38 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en janvier 2019 (NOL.Ref.no.F.18-0102)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et la validité de son approbation a été prorogée jusqu'au printemps 2013 lors de la quarante-sixième session du CIBT. Ce projet a été finalement financé lors de la quarante-huitième session du CIBT en novembre 2012 et l'Accord de projet a été dûment signé en octobre 2014. L'Agence d'exécution a présenté le rapport de lancement assorti du plan annuel d'opération (PAO) de la première année, puis a entamé la mise en œuvre des activités du projet en décembre 2015.

L'important retard la mise en œuvre de ce projet accumulé au cours de sa sa phase préparatoire a abouti à un changement d'agence d'exécution qui, après avoir été l'autorité provinciale de Bengkulu, auteure de ce projet, est devenu le Ministère des forêts. La mise en œuvre du projet a par la suite de nouveau été retardée en raison de la réforme structurelle touchant le Gouvernement d'Indonésie et la suspension en juin 2016 du versement de toutes les tranches de financement aux projets de l'OIBT. Le versement en février 2017 de la quatrième tranche minorée des fonds du projet a revitalisé la mise en œuvre de ses activités. Grâce au dynamisme du nouveau coordinateur du projet, toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin en janvier 2019.

II. Objectif du projet

Le but de ce projet était de remettre en état et de restaurer les forêts dans la province de Bengkulu et d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par le biais de leur participation à la plantation d'essences marchandes adaptées aux réalités locales et riches de potentiels. Les objectifs spécifiques de ce projet étaient les suivants: i) mettre en place les techniques adaptées à la production de matériel de plantation de qualité supérieure à partir de produits locaux à potentiel commercial; et ii) améliorer la participation des acteurs et la prospérité des communautés grâce à la plantation fructueuse de ces espèces à potentiel commercial.

III. Réalisations et produits du projet

Toutes les activités du projet ont été réalisées de manière satisfaisante et ont débouché sur des produits, même si certaines n'ont pas été menées suivant le calendrier prévu. Les produits du projet sont résumés ci-après:

Produit	Activités	État d'achèvement/Observations
Produit 1.1 Des sources de semence pour les espèces sélectionnées sont identifiées et la technologie adaptée mise au point	1.1.1. Identifier des sources de semence pour 2 espèces indigènes sélectionnées (<i>Azadirachta excelsa</i> et <i>Durio</i> spp.)	Achevée. Des sources de semence pour des arbres-mères <i>Azadirachta excelsa</i> (Kayu Bawang) et <i>Durio</i> spp. (Bentara Durian) sont disponibles.
	1.1.2. Mettre au point des techniques de reproduction et de plantation pour les espèces sélectionnées	Achevée. Des techniques de reproduction et de plantation pour Kayu Bawang et Bentara Durian ont été mises au point.
Produit 1.2 Des lignes directrices techniques pour le traitement des espèces sélectionnées sont élaborées et diffusées	1.2.1. Préparer et élaborer des lignes directrices sur la manipulation et la plantation des semences pour les espèces	Achevée. Les lignes directrices techniques sont disponibles.
	1.2.2. Organiser un atelier sur les techniques de plantation des espèces sélectionnées	Achevée. Le rapport sur l'atelier est disponible.
Produit 2.1 Du matériel de plantation de haute qualité est produit et distribué	2.1.1. Améliorer les techniques de pépinière servant à produire et distribuer le matériel de plantation	Achevée. Du matériel de plantation de haute qualité a été produit dans une pépinière aménagée par la communauté.
	2.1.2. Distribuer du matériel de plantation de haute qualité aux communautés participantes	Achevée. Les communautés font pousser/cultivent des plants de haute qualité.
Produit 2.2 Un modèle de plantation forestière communautaire est développé	2.2.1. Examiner et affiner le modèle de plantation forestière communautaire existant	Achevée. 1) Les données de référence sur la végétation et la situation socioéconomique de la communauté ont été recueillies; et 2) des modèles techniques ont été développés.
	2.2.2. Développer et mettre en place le modèle dans 2 districts	Achevée. Le modèle est développé dans les districts de Seluma et du Nord-Bengkulu.

IV. Acquis et répercussions

L'un des acquis notables de ce projet tient au fait que ses produits ont été obtenus dans le cadre d'un processus participatif adéquat qui a impliqué la communauté et les autres parties prenantes, et qu'une initiative a été prise concernant les activités de restauration du paysage forestier en encourageant la plantation d'espèces locales prospectives.

Le modèle de plantation forestière qui a été mis au point a donné la preuve du potentiel du bois de Kayu Bawang, mais aussi celui du produit forestier non ligneux du Bentara Durian. On a estimé que le Bentara Durian produira des fruits à l'âge de 6-7 ans. Le Bentara Durian est une variété de durian de qualité supérieure qui se vend à très bon prix sur le marché. Planter du Kayu Bawang en association avec du Bentara Durian sera bénéfique pour les agriculteurs. Durant la période de la récolte du Durian Bentara, des excursions dans les villages de plantation pourraient être organisées à l'intention des amateurs de durians. Par conséquent, les modèles de plantation forestière mis au point dans les districts de Seluma et du Nord-Bengkulu ont offert aux communautés des opportunités d'apprendre.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet sont les suivants:

- De nombreuses situations imprévues sont survenues durant la mise en œuvre des activités du projet. En conséquence, la conception du projet a été modifiée à plusieurs reprises. L'évolution de la situation a entraîné des problèmes d'ordre technique ou non ainsi qu'au niveau des ressources

humaines du projet. Les problèmes rencontrés s'expliquent en partie par le long intervalle entre le moment où le projet a été formulé et sa mise en œuvre.

- Le projet comportait des activités techniques sur le terrain (province de Bengkulu) alors que la gestion du projet était contrôlée par l'équipe du projet basée au siège de l'Agence d'exécution à Jakarta. Cette situation a donné lieu à un contrôle inefficace de la gestion du projet et à des coûts d'exploitation élevés.

Le projet devrait être pérennisé sur la base des éléments suivants:

- La communauté fait preuve d'un vif enthousiasme à l'idée d'aménager des plantations des deux espèces (Kayu Bawang et Bentara Durian). Grâce aux formations techniques et managériales dispensées dans le cadre du projet, elle se sent désormais capable d'y parvenir.
- Le Service forestier de la province de Bengkulu a pris la responsabilité de suivre les résultats du projet et d'assurer que des fonds provinciaux soient alloués afin d'aider la communauté à développer ses propres plantations de Kayu Bawang et de Bentara durian.
- L'agence d'exécution s'est engagée à élaborer des plans d'action supplémentaires à but promotionnel pour inciter les investisseurs à développer une plantation des deux espèces dans un but commercial.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'audit financier final ainsi que plusieurs rapports techniques, le projet PD 563/09 Rev.5 (F) pourra être déclaré achevé. Les rapports se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(4) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	666 710
Budget de l'OIBT:		\$EU	73 710
APFNet:	\$EU	460,000	
		\$EU	133 000
Gouvernement de la Malaisie:			

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak (FDS)

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Septembre 2015 / 34 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 mai 2018

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2011 et a été financé par l'APFNet aux termes du protocole d'accord entre l'OIBT et l'APFNet portant sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. L'accord de projet liant l'APFNet, l'OIBT et le Ministère des forêts du Sarawak a été finalisé le 23 mars 2015 dans le cadre de la cérémonie de lancement du projet à Miri (Sarawak) à laquelle a assisté le Directeur exécutif de l'OIBT, le directeur exécutif de l'APFNet et le Ministre de la planification et de la gestion des ressources du Sarawak. Une fois les démarches administratives requises accomplies, le projet est entré en activité en septembre 2015. L'OIBT, en tant qu'organisme superviseur, a facilité le déroulement de la mise en œuvre du projet. Les activités du projet ont toutes été achevées en juin 2018 et les rapports nécessaires à l'achèvement du projet ont été finalisés en décembre 2018.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à promouvoir la gestion durable des forêts dans le bassin versant de Sungai Medehit par le renforcement des capacités des populations et l'instauration de meilleurs mécanismes de gouvernance du développement communautaire. Le bassin versant de Sungai Medehit est situé dans la division d'Ulu Limbang du nord du Sarawak, dans une région enclavée au relief de moyenne altitude couvrant 35 400 ha où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources dans des forêts de plus en plus perturbées. Les objectifs spécifiques de ce projet étaient de pérenniser la gestion durable des forêts dans le cadre de plans de gestion forestière rationnels, en appliquant des techniques de gestion forestière novatrices, et par la mise en place de mécanismes de gestion forestière efficaces; d'améliorer la capacité des communautés à assurer la gestion durable des forêts et à développer des moyens de subsistance; et d'améliorer les conditions de vie des communautés grâce à la rénovation des infrastructures des services. Les catégories bénéficiaires de ce projet étaient les populations autochtones des collectivités de Kelabit et de Long Napir.

III. Réalisations et produits du projet

Les principaux produits et réalisations du projet, en lien avec ses activités, peuvent être résumés comme suit:

Produit 1 La gestion communautaire des forêts a été améliorée

- Les études de référence sur la situation socioéconomique des communautés, les ressources forestières, la biodiversité et les cultures traditionnelles ont été terminées; deux plans de gestion communautaire des forêts ont été élaborés; des activités de démonstration sur la gestion durable des forêts ont été menées; et une plateforme de gestion communautaire des forêts ainsi qu'un mécanisme ont été créés.
- Le lien entre la situation socioéconomique des communautés cibles et la disponibilité des ressources du bassin versant a été clarifié, les besoins des communautés identifiés et les obstacles à leur développement socioéconomique déterminés. L'évaluation des ressources forestières a été mieux saisie en termes de densité des peuplements forestiers, de composition des essences, de répartition des classes de taille, de volume potentiel de bois marchand sur pied et de performance de la croissance des essences de diptérocarpes et autres que diptérocarpes.
- Une pépinière d'essences locales de haute valeur a été aménagée et l'emplacement des sites de conservation/démonstration décidé. Les aires de conservation étaient importantes dans la mesure où les entreprises avaient commencé à opérer leur permis d'exploitation de forêt plantée (LFP 1961) à Ulu Medihit.
- Les activités de terrain relatives aux pratiques de gestion durable communautaire des forêts ont été exécutées dans les deux communautés. Ces activités couvrent des régimes agroforestiers, la protection des forêts de haute valeur écologique, la plantation d'essences à forte valeur marchande, la récolte et la transformation de PFNL et la formation aux traitements sylvicoles de type plantation, bouturage, soins et exploitation à faible impact.

Produit 2: La capacité de la communauté en matière de développement est valorisée

- L'accent a été mis sur le développement d'activités de subsistance de substitution pour les communautés. Il s'agit de la pisciculture et de l'aviculture pour remédier à la menace que fait peser la chasse sur la faune, le maraîchage pour pallier le déficit de légumes et la promotion des séjours chez l'habitant, une démarche innovante destinée à générer des bénéfices économiques pour les communautés. Les infrastructures des villages ont aussi été améliorées, avec le gravillonnage de 7 kms de route du Camp Kilo 0 à Long Napir, la construction de 1,5 km de route jusqu'à l'ancien village de Long Napir et la construction d'une pension scolaire et d'installations de production d'énergie alternative à titre de démonstration.
- Chaque foyer sélectionné a appris de première main de nouveaux savoir-faire pour améliorer ses moyens d'existence. Chacun des ménages sélectionnés a vu ses revenus augmenter, ce qui a réduit sa dépendance sur les ressources forestières et le succès de ces nouvelles méthodes a inspiré d'autres familles voisines. Les ménages ont bénéficié de la construction d'infrastructures, dont celles d'énergie solaire qui leur a permis d'avoir un accès quotidien à l'électricité et un accès routier aux villages de Long Napir et de Kampong Bahagia, qui leur ont permis d'améliorer leurs activités économiques.

IV. Acquis et répercussions

À l'achèvement du projet, les principaux acquis et répercussions du projet, en lien avec les produits escomptés, peuvent être résumés comme suit:

- Le projet a validé le bien-fondé des politiques publiques de l'État en matière de réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle priorité absolue a été donnée à l'accroissement des revenus des villageois dans le cadre de programmes de développement rural par des activités de type agriculture, tourisme et artisanat en utilisant les ressources disponibles à la périphérie des villages.
- La situation qui prévaut à l'achèvement du projet est la suivante: les revenus des villageois ont augmenté suite à l'introduction des activités de subsistance de substitution, notamment le maraîchage et l'artisanat; les villageois ont bénéficié d'un meilleur accès pour vendre leurs produits grâce à la construction d'une route reliant leur village à la route principale; le mécanisme participatif de gestion communautaire des forêts entrera en fonction après approbation officielle des autorités; et le régime de pêche *tagang*, qui offre aux villageois un potentiel considérable de générer des revenus sera facilité par le Département agricole du Sarawak.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

- Les problèmes que le projet doit traiter ont été circonscrits avec la participation des parties prenantes tandis que le processus de l'analyse exhaustive du problème a joué un rôle essentiel pour instaurer un sentiment d'appartenance et d'appropriation chez les communautés locales par rapport aux activités du projet. L'exécution d'un avant-projet a contribué à concevoir de manière valide les éléments du projet.
- Durant la première année de sa mise en œuvre, le projet s'est heurté au manque de coordination entre le premier chef de projet, l'agence d'exécution et l'OIBT. Cette difficulté a été résolue en mettant en place la seconde année une équipe compétente de gestion du projet au sein du Département forestier du Sarawak, laquelle a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires, dont les administrations des villages et les consultants.
- L'un des problèmes cruciaux auxquels l'exploitation du projet a été confrontée tient à l'accessibilité, notamment durant la saison des pluies, des villages cibles, où il fallait se rendre régulièrement alors que le réseau routier était fortement endommagé. Le projet aurait été géré plus efficacement et ses objectifs atteints avec plus d'efficacité si l'état du réseau routier avait été meilleur.
- Nouer des liens de confiance entre l'équipe du projet et les communautés a été la clé de la réussite. Le fait que l'équipe du projet ait pu communiquer de manière efficace avec les populations locales a joué un rôle important. Avant de mettre en œuvre ce projet, il a été essentiel de communiquer l'idée du projet, sa portée, ses interventions, etc. aux communautés afin d'éviter tout malentendu et de susciter de fausses attentes.
- Bien que l'OIBT en ait été l'organe de supervision, sa fonction aurait dû être davantage valorisée dans le processus décisionnel de l'APFNet afin d'assurer une mise en œuvre efficace du projet.

L'état d'esprit observé chez les communautés cibles contribuera à pérenniser les travaux du projet dans la mesure où elles se tournent désormais vers des sources externes pour obtenir des revenus au lieu de dépendre de ressources forestières qui se raréfient. La communauté Kelabit s'est montrée désireuse de lancer un projet de pêche de type *tagang* consistant à élever des poissons dans les rivières, avec l'aide du Département de l'agriculture du Sarawak. Les Penans dépendent désormais de l'artisanat, dix des femmes de Kampung Bahagia s'y impliquant, et au moins deux familles sont en mesure d'envoyer leurs enfants se former à Kuching et à Miri. Les séjours chez l'habitant sont également en place dans ces deux communautés. Les communautés elles-mêmes sont mieux armées pour mettre en œuvre de nouvelles activités et elles font preuve d'une attitude plus ouverte. Les autorités locales devraient les aider dans le cadre de leurs programmes de développement social.

VI. Remarques de conclusion

L'évaluation finale du projet en interne a été menée par l'OIBT en août 2018. Il en est ressorti que les objectifs spécifiques du projet avaient pour la plupart été atteints. Les communautés ont bénéficié de l'amélioration des infrastructures du projet, du renforcement des capacités en GDF et des activités alternatives de subsistance. Celles-ci ont toutefois indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre le renforcement de leurs capacités pour pouvoir mettre en œuvre efficacement les plans de gestion des forêts

élaborés par le projet, ce dans le cadre d'un dispositif de gestion conjointe prévoyant un soutien à des activités économiques productives, dont les PFNL et les compétences en écotourisme.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet ainsi que le rapport d'audit financier final, le Comité pourra déclarer achevé le projet PD 563/09 Rev.5 (F). Les rapports se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(5) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	958 220
Budget de l'OIBT:		\$EU	496 290
Gouvernement du Japon:	\$EU	490 067	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	6 223	
Autorités régionales de Tumbes et Piura:		\$EU	386 300
MDA:		\$EU	75 630
Agence d'exécution:	MDA		
Période d'approbation:	Printemps 2012		
Date de lancement et durée:	Novembre 2014 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'en novembre 2017 (NOLF.17-0020)		

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 et son financement intégral a été octroyé lors de la quarante-neuvième session du CIBT en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord régissant l'exécution du projet a été dûment signé en septembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en novembre 2014 suite à la soumission par l'Agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, ce dossier ayant été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement de fonds a été opéré en décembre 2015, le troisième en mars 2017 et le quatrième (et ultime) en juillet 2017.

En juin 2016, la MDA a reçu notification du Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds aux projets devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de dispositions financières internes. Au vu de cette décision, la MDA a résolu d'interrompre les activités du projet jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris le financement avec le virement de la troisième tranche de fonds (solde restant à verser minoré de 10 pour cent en application de la réduction convenue afin d'aider à pallier les pertes financières). Un plan des travaux révisé a été soumis et approuvé pour permettre de mener à bonne fin toutes les activités d'ici au début de 2018.

II. Objectif du projet

Si les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, elles sont néanmoins capables de piéger et d'emmagasiner des volumes de carbone parmi les plus importants. Le Système national de zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser les écosystèmes de la mangrove en créant le Sanctuaire national des mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes*, SNLMT). Cependant, les mécanismes participatifs s'avèrent insuffisants pour permettre la conservation globale des écosystèmes de mangrove dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines de mangroves dont l'écosystème est dégradé et une perte de biodiversité.

Afin de remédier à cette situation, l'objectif de ce projet était d'améliorer le niveau de vie des populations riveraines des écosystèmes de mangrove situés dans les régions de Tumbes et de Piura. De manière spécifique, il s'agissait d'augmenter le nombre de mécanismes participatifs au service de la protection, de la conservation et de la réhabilitation des mangroves dans les régions de Tumbes et Piura à travers: 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove; et 3) l'élaboration et l'application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

III. Réalisations et produits du projet

Le projet a mené à terme toutes les activités prévues dans le plan des travaux 2017-2018 révisé au titre des quatre principaux produits du projet dans son ensemble: 1) les compétences juridiques ont été mises en œuvre au sein des autorités régionales et locales en matière de conservation des mangroves; 2) la gestion et l'aménagement des forêts destinées à préserver l'écosystème de la mangrove ont été améliorés; 3) les stratégies visant à assurer la viabilité financière des mangroves ont été définies et sont en cours d'application; et 4) la gestion du projet.

Suite à la reprise du projet en 2017, des activités ont été mises sur pied afin d'établir le calendrier des réunions et la coordination avec les organismes du public et du privé ainsi que les acteurs locaux clés, dans le but de rédiger les accords de mise en opération du projet en 2017-2018. Les principaux partenaires étaient le Service national des aires protégées de la région de Tumbes; le Siège du Sanctuaire national de Los Mangos de Tumbes et le Siège fusionné du Parc national d'Amotape et de la Réserve nationale de Tumbes.

Les activités menées en 2017-2018 avaient été conçues pour assurer la gestion de l'écosystème de la mangrove dans le contexte élargi de la Réserve de biosphère du nord-ouest Amotape-Manglares d'une part, qui fait partie du Système régional de conservation du Gouvernement régional de Tumbes, lequel a récemment été reconnu par l'UNESCO, et de la Réserve de biosphère Bosques de Paz entre le Pérou et l'Équateur d'autre part. Le projet a continué de dispenser des formations aux responsables publics et acteurs locaux-clés afin de renforcer les institutions des pouvoirs locaux pour les amener à saisir l'importance de cet écosystème et des mécanismes visant à sa conservation.

Une autre problématique à laquelle a répondu le projet concerne la gestion des forêts de l'écosystème de la mangrove par l'aménagement de nouvelles aires de conservation ou la mise en place de nouvelles modalités de conservation, ainsi qu'en caractérisant et en délimitant cet écosystème dans les régions de Tumbes et Piura, avec la participation des autorités régionales et locales. Des travaux ont également été menés sur les stratégies de viabilité financière, en élaborant des plans et projets d'activité commerciale au profit des organismes qui utilisent les ressources de la mangrove, moyennant un financement par les pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre des lois et programmes nationaux applicables.

Les activités portant sur le renforcement organisationnel, la formation à la gestion des ressources de la mangrove, l'identification et l'élaboration de mécanismes de pérennisation financière et la gestion des ressources naturelles de l'écosystème de la mangrove ont également été exécutées.

Durant la période se terminant à la fin du projet, les résultats obtenus sont les suivants:

- Création de l'aire de conservation environnementale (ACE) «Manglares de Chulliyache», dans la province de Sechura (Région de Piura) nouvellement établie, d'une superficie de 1 595,38 ha. La création de cette ACE a été instaurée par décret municipal, dans l'objectif de protéger et de conserver l'écosystème et sa biodiversité existante, et de mettre en place l'utilisation durable de ses ressources.
- Élaboration de plans d'activité pour les organisations locales qui utilisent l'écosystème de la mangrove.
- Élaboration de projets que financeront les pouvoirs régionaux dans le cadre 1) du renforcement de la proposition relative à l'aire de conservation environnementale de la mangrove du delta de Tumbes-Bahía Puerto Pizarro; et 2) du Programme d'innovation agricole, qui se ra mis en œuvre dans la zone tampon des montagnes du Parc national d'Amotape dans le cadre du renforcement de la Réserve de biosphère.
- Assistance technique à la préparation d'un projet d'investissement public destiné à renforcer l'ACE Manglares del Estero la Chepa-Corrales.

- Présentation d'une proposition technique et financière relative à la demande d'un accord de gestion du Sanctuaire national des Manglares de Tumbes par le Consortium des Manglares du nord-ouest du Pérou, constitué des six organismes qui utilisent cette zone. L'ensemble du processus bénéficie de l'assistance du projet dans le cadre du renforcement des organisations de base.
- Cartographie de l'écosystème de la mangrove, au titre de la gestion des forêts de l'écosystème et en coordination avec l'autorité forestière, de manière à ce que les cartes produites fassent partie du zonage forestier de la région.
- Des activités de formation à la gestion des ressources de la mangrove ont été initiées avec la participation des centres éducatifs des régions de Tumbes et Piura.
- Préparation du rapport technique final et du rapport d'audit financier final.

IV. Acquis et répercussions

Les principaux acquis du projet obtenus ont été: i) Le renforcement de la capacité de deux autorités régionales et de deux municipalités à gérer la conservation des mangroves; ii) La création de trois aires protégées: la Mangrove/le Corridor de biodiversité en forêt sèche, la Mangrove de San Pedro de Vice et la Nouvelle mangrove de Vichayal; iii) L'amélioration de l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des mangroves de Tumbes (SNLMT); iv) La promotion de l'usage approprié des ressources (ressources forestières et hydrobiologiques) par l'exécution de dix projets subsidiaires liés à des activités économiques durables; et v) La promotion de mécanismes financiers destinés à contribuer à la pérennisation des mangroves. Ces résultats ont eu des retombées favorables sur l'aptitude des communautés locales à gérer durablement et à conserver les écosystèmes de la mangrove et améliorer ainsi les moyens d'existence économique dans la région couverte par le projet.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet ont trait à l'importance de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales en vue de gérer durablement et de conserver les écosystèmes de la mangrove. La nécessité d'impliquer d'autres usagers des terres et parties prenantes pour planifier l'utilisation/la conservation de la mangrove a aussi été une importante leçon apprise au cours du projet, de même que le besoin de disposer du soutien des autorités locales pour assurer le succès du projet.

La pérennisation des produits et acquis du projet sera assurée par le grand nombre de parties prenantes locales qui ont été formées à la gestion durable des mangroves dans le cadre du projet ainsi que par le financement permanent fourni à cette gestion/conservation au titre des plans d'activité commerciale et des plans de financement local mis au point par le projet ainsi que décrit dans la III^e partie ci-dessus.

VI. Remarques de conclusion

Une dernière réunion du Comité de pilotage du projet et une mission de suivi ont eu lieu en décembre 2017, au cours desquelles les produits du projet et ses contributions au développement de la communauté à Tumbes et Piura ont été examinés et validés. Le projet a maintenant mené à bonne fin toutes ses activités et un rapport d'achèvement complet a été soumis en juin 2018 au Secrétariat (en espagnol uniquement). L'Agence d'exécution a soumis juste avant la 52^e session du CRF en 2018 un rapport d'audit financier satisfaisant justifiant l'emploi des fonds du projet. Le Comité pourra donc déclarer ce projet achevé à sa 53^e session.

(6) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darién (Panama)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	616 163
Budget de l'OIBT:		\$EU	350 402
Gouvernement du Japon:	\$EU	300 402	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
WWF-Panama:		\$EU	101 961
ANAM:		\$EU	163 800
Agence d'exécution:	WWF – Office du PANAMA		
Période d'approbation:	Printemps 2012		
Date de lancement et durée:	Janvier 2015 / 24 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0066) Prorogation jusqu'en juillet 2018 (NOLF.18-0008)		

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé lors de la quarante-neuvième session du CIBT en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a reçu sa signature officielle en décembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2015 suite à la soumission par l'Agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, suivis de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Les deuxième et troisième versements de fonds ont été effectués, pour celui-là en septembre 2015, pour celui-ci en mars 2016. Le quatrième et ultime décaissement de fonds d'un montant de 70 000 \$EU a été reporté en raison de la dépréciation financière. Au vu de cela, le WWF-Panama a décidé de continuer quelques-unes des activités du projet en utilisant des fonds homologues et avec le soutien d'autres donateurs jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris son financement avec le décaissement de la quatrième et ultime tranche de fonds (minorée de 17 pour cent en application de la réduction du solde à verser convenue afin d'aider à résoudre la défaillance financière).

II. Objectif du projet

Ce projet a donné suite à l'un des produits du projet PD 405/06 Rev.3 financé par l'OIBT «Élargissement du périmètre de gestion durable des forêts dans le massif de la Comarca Emberá-Wounaan dans le Darién au Panama», qui a caractérisé et décrit les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién et dans le cadre duquel a été produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate capable de contrecarrer la dégradation des forêts qui ne cesse de progresser et débouche des pratiques d'exploitation forestière illégales et autres activités non pérennes. L'objectif premier de ce projet consistait à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, dans le but de lutter contre l'exploitation forestière illicite dans le Darién, un problème qui n'est pas maîtrisé. L'exploitation forestière licite non seulement entrave les initiatives de gestion des massifs forestiers de par la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, car ses acteurs se soustraient aux droits de coupe, mais surtout elle provoque une réduction drastique du couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le Parc national du Darién et dans d'autres aires protégées.

III. Réalisations et produits du projet

Les réalisations par principal produit peuvent être résumées comme suit:

Produit 1: Une stratégie de gouvernance institutionnelle pour la prévention et le contrôle de l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién adoptée par plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et privés.

- Des réunions ont été encouragées avec la participation de divers acteurs sociaux privés et publics sur l'importance de l'adoption d'une stratégie et celle de parvenir à des accords qui permettent de mettre un frein à l'exploitation forestière illicite et à l'action de facteurs qui influent sur les biens et services procurés par la forêt en les altérant;
- Des lacunes importantes dans les normes et les règlements gouvernementaux ainsi que dans les structures de gouvernance ont été identifiées en vue de proposer une nouvelle loi forestière; et
- Par décision institutionnelle, a été créé le Comité national de la gestion forestière destiné à faciliter et à favoriser l'adoption de mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière illicite et à mettre en place une meilleure gouvernance forestière, davantage tenue de rendre des comptes.

Produit 2: Système de traçabilité et de chaîne de contrôle des produits dans la filière permettant des vérifications de l'origine et du mouvement des bois et produits dérivés, depuis les chantiers de production jusqu'aux centres de transformation en bout de chaîne

- Un dispositif de chaîne de contrôle du bois utilisant des codes-barres et des puces électroniques a été mis au point et promu chez les autorités administratives, les entreprises de la filière forêt-bois et les communautés.

Produit 3: Un système (et des formulaires) simplifiés pour la délivrance de permis d'exploitation forestière, et la mise au point d'un régime de régie forestière.

- Un système de «régie» devant permettre l'application conjointe des normes et règlements, édictées par des organismes d'État avec la participation de l'association nationale des professionnels de la forêt a été mis au point et amélioré;
- Les obstacles rencontrés dans l'instauration d'un système de régie forestière ont été étudiés et un plan d'action destiné à les lever a été mis au point;
- Une nouvelle réglementation de régie forestière a été élaborée;
- Les activités forestières sont caractérisées et classées par taille des opérations, de manière à définir des mécanismes de procédures accélérées de délivrance des permis de coupe; et
- Un atelier sur les dispositions relatives à la délivrance de permis d'exploitation a été organisé au profit de participants parmi lesquels des agents de l'administration, des employés du secteur forestier et des membres de communautés forestières.

Produit 4: Deux postes de contrôle entièrement équipés aux principaux ports et nœuds routiers.

- Les flux de bois dans la région du Darién ont été caractérisés et quantifiés;
- À partir de l'étude susdite, le Ministère de l'environnement a jugé préférable d'établir cinq postes de contrôle fixes et 19 points de contrôle mobiles dans les sous-régions du Bayano et du Darién. Le projet a équipé ces postes et points de contrôle de systèmes de communication et de logiciels de suivi de la chaîne de contrôle du bois qui assurent leur traçabilité. Ces points de contrôle sont entrés en phase opérationnelle au cours de la saison des coupes 2015 et 2016 dans le Darién; et
- La formation du personnel responsable des points de contrôle a été déployée et se poursuivra à l'issue du projet.

Produit 5: Système de mécanismes économiques et commerciaux instauré pour les producteurs investis dans la gestion durable des forêts.

- Une stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de la commercialisation responsable du bois, notamment par l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à l'achat responsable et par la production de matériaux de sensibilisation, a été conçue et soumise au Ministère de l'environnement qui l'a approuvée; et
- Un accord de gouvernance forestière intersectorielle précisant les mécanismes, les rôles et les engagements en matière de prévention du commerce illégal des produits forestiers et de contrôle de chaque maillon de la filière forêt-bois a été parachevé et des politiques (accords, programmes et/ou plans d'encadrement) des achats ont également été finalisés entre producteurs organisés et entreprises forestières locales en faveur de l'exploitation de bois issu de forêts gérées sur un mode durable.

IV. Acquis et répercussions

Les acquis du projet sont les suivants: i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes illicites et la maîtrise de la situation reposant sur un accord intersectoriel et l'ajustement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dit «de régies forestières») et révision des normes des coupes par les autorités locales (*comarcas* et municipalités); ii) intégration d'un mécanisme efficace de surveillance et de maîtrise des flux de bois portant notamment sur a) leur origine et leur légalité; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes); c) vérification des volumes de bois au niveau des centres de transformation et à celui des points de transit; d) développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport; et e) création d'un système de traçabilité et de chaîne de contrôle sur la filière; iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers destinés à promouvoir une gestion et un commerce forestiers responsables dans les forêts naturelles du Panama par: a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation; et b) la promotion de politiques d'achat responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts; et iv) développement d'une campagne d'achat responsable destinée à sensibiliser la population aux dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine «*Darién Responsable*» pour les bois et produits dérivés provenant de forêts correctement gérées dans la région du Darién.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés de la mise en œuvre de ce projet sont liés à l'importance d'impliquer toutes les parties prenantes dans les efforts qui sont menés pour lutter contre l'exploitation forestière illicite et le commerce illégal du bois. L'importance de concevoir des politiques efficaces de lutte contre l'exploitation forestière illicite (au niveau local et fédéral), y compris pour la réglementation, le suivi et la traçabilité, est un autre enseignement majeur qui a été dégagé du projet, de même que la nécessité d'avoir le soutien des autorités locales pour assurer la réussite du projet.

La pérennisation des produits et acquis du projet sera assurée par les accords de gouvernance et les activités de sensibilisation décrites ci-dessus à la suite du Produit 5, l'un et l'autre étant en place dans le Darién avec l'appui des autorités. La formation du personnel affecté aux points de contrôles dans le suivi des flux de bois (y compris en utilisant le système de traçabilité mis au point) se poursuit avec l'aide des autorités ainsi qu'avec celui d'un projet connexe de l'OIBT qui est en cours dans le cadre de son programme thématique TFLET (TFL-PD 044/13 Rev.2 (M): *Renforcement de la capacité gestionnaire de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région est du Panama (Bayano et Darién) dans le cadre de mécanismes de suivi et de contrôle*), lequel poursuit également le développement/l'amélioration du système de traçabilité.

VI. Remarques de conclusion

La réunion finale du Comité de pilotage et la mission finale de suivi ont eu lieu en décembre 2017, date à laquelle tous les produits du projet ont été examinés et validés. Le projet a mené à bonne fin toutes les activités à la mi-2018 et un rapport d'achèvement complet de même qu'un rapport final d'audit financier satisfaisant justifiant l'emploi des fonds de l'OIBT ont été soumis au Secrétariat (en espagnol uniquement) peu après la 52^e session du CRF en 2018. Le Comité pourra par conséquent déclarer ce projet achevé à sa 53^e session.

(7) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	620 209
Budget de l'OIBT:		\$EU	479 976
Gouvernement du Japon:	\$EU	479 976	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	140 233
Agence d'exécution:	Institut de recherche forestière, Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts		
Période d'approbation:	Automne 2013		
Date de lancement et durée:	Janvier 2015 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 31 août 2018 (NOL.Ref.no.F.18-0010) Prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 (NOL.Ref.no.F.18-0069).		

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2013 et financé lors de la 49^e session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. À l'issue des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet, dont un plan annuel d'opération détaillé, le projet a débuté en janvier 2015. La durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de 2018 afin réaliser les objectifs du projet dans leur intégralité.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, dont de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes précieuses que recèle l'île, on retiendra l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltration des biotopes par les populations et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande que sont le merbau de Sumatra, le kulim, l'andalas et le giam ont été surexploitées lors d'abattages menés illicitement au cours des dernières décennies. Les espèces produisant des PFNL font, elles aussi, l'objet de prélèvements illicites, cependant que par le caractère endémique et relativement limité de sa répartition, et la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par l'empiétement sur son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière illégale qui vise cette essence.

II. Objectif du projet

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. Son objectif spécifique est de mieux assurer leur conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes, et une régénération des essences concernées. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: 1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées; 2) le contrôle des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces est facilité; et 3) la capacité de régénération de ces essences est améliorée. Les avantages attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la répartition, l'état de conservation et de protection, et la régénération des essences indigènes nobles retenues dans ce projet, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

III. Réalisations et produits du projet

Toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin et le projet a généré les produits escomptés. Le détail des produits du projet est récapitulé dans le tableau ci-dessous:

Objectifs	Produits	Activité	État d'achèvement/Observations
<p>Objectif de développement</p> <p>Contribuer à la gestion durable de la conservation et de l'utilisation d'essences indigènes de haute valeur de Sumatra</p> <p>Objectif spécifique</p> <p>Améliorer l'objectif de conservation à atteindre en revitalisant le programme de conservation et de régénération en place, et le contrôle des prélèvements d'essences indigènes tropicales de haute valeur de Sumatra</p>	<p>Produit 1</p> <p>La conservation des essences indigènes de haute valeur sélectionnées a été accélérée</p>	1.1 Améliorer les connaissances sur l'importance de conserver les espèces et la sensibilisation à cet égard	Un rapport technique relatif au Produit 1 a été publié.
		1.2 Recueillir et actualiser les données et informations biologiques et écologiques sur les essences sélectionnées	Des informations sur les essences sélectionnées ont été publiées.
		1.3 Observer la diversité génétique et la vulnérabilité des essences sélectionnées	Des cartes de répartition des essences ont été préparées.
		1.4 Développer une méthode et une stratégie adaptées pour la conservation de chacune des essences sélectionnées en fonction du résultat des activités 1.2 et 1.3	Les résultats scientifiques sur les informations génétiques (Activité 1.3) ont été publiés.
		1.5 Mettre en place la conservation <i>ex situ</i> des essences sélectionnées	
	<p>Produit 2</p> <p>Le contrôle des prélèvements de ces essences a été encouragé</p>	2.1 Organiser des ateliers et des activités de sensibilisation à l'application de la loi sur la récolte forestière	Un rapport technique relatif au Produit 2 a été publié.
		2.2 Conduire des analyses sur les usages potentiels des substances chimiques de l'if de Sumatra (<i>T. sumatrana</i>)	Les résultats scientifiques sur le potentiel chimique de l'if de Sumatra ont été publiés.
	<p>Produit 3</p> <p>La capacité de régénération de ces essences a été améliorée</p>	3.1 Explorer et identifier les sources de semences potentielles pour les essences sélectionnées	Un rapport technique relatif au Produit 3 a été publié.
		3.2 Collecter les semences, sauvageons et autre matériel végétal à cultiver en pépinière	Les sources de semence des essences ciblées ont été officiellement certifiées.
		3.3 Mener des plantations d'enrichissement dans des sites de conservation <i>in situ</i> pour les essences sélectionnées.	Des manuels de manipulation des essences sélectionnées ont été préparés et diffusés.

IV. Acquis et répercussions

À l'achèvement du projet, les principaux acquis et répercussions du projet, par rapport aux produits escomptés et activités associées, peuvent être résumés comme suit:

Quatre parcelles de conservation *ex situ* de l'if de Sumatra et du merbau de Sumatra ont été aménagées en collaboration avec trois institutions: l'Institut de recherche forestière (FRI) de Kuok comme agence d'exécution, le FRI du Nord-Sumatra et le FRI du Sud-Sumatra. Dans le Sumatra occidental, une placette de conservation de 4 hectares plantée d'Andalas, de Kulim, de Merbau et de Giam a été aménagée par le FRI de Kuok ainsi qu'une petite surface d'Andalas dans une parcelle à but éducatif sur un site stratégique. Ces parcelles serviront de zone de préservation ainsi que de réservoirs génétiques pour les essences ciblées.

L'identification de potentielles sources de semence pour les essences sélectionnées a été intensifiée avec la délivrance d'un certificat de source de semence et parallèlement aux sources de semences du Giam, un certificat pour le Meranti sapat a également été délivré aux populations locales du village de Guguk. Cette certification devrait offrir à ces populations des opportunités économiques de produire des plants certifiés et de les vendre, ce qui leur apportera des revenus supplémentaires. La sensibilisation aux prélèvements durables des essences ciblées a été accrue dans le cadre de diverses actions de diffusion, y compris au moyen de *Facebook* et d'*Instagram*.

Le projet a accru les connaissances sur la situation récente des essences ciblées et l'importance de leur conservation et de leur exploitation durable de même qu'il y a sensibilisé. L'Andalas est une essence importante pour la province du Sumatra occidental, de par sa signification culturelle, sachant qu'il est en outre l'emblème de cette province. Avant la mise en œuvre de ce projet, on ne se préoccupait guère du fait que cette essence était menacée, mais les autorités de la province du Sumatra occidental ont commencé à reconnaître l'importance de réintroduire et de préserver cet emblème. Récemment, les autorités provinciales ont lancé un programme de plantation de l'Andalas afin d'encourager la population à planter cet arbre et à connaître son importance pour leur environnement socioculturel.

Cette activité de sensibilisation a aussi été menée pour *Taxus (T. sumatrana)*. Une réunion technique a offert l'occasion de présenter l'importance de ce végétal et la nécessité d'intégrer sa conservation et son utilisation durable. Le projet a été le premier à initier la découverte d'informations génétiques sur le Giam, le Kulim et le merbau de Sumatra. Il a en outre permis d'actualiser de manière satisfaisante les données et informations sur la situation biologique et écologique de ces essences. Les informations ont été présentées sous la forme d'articles scientifiques, de dépliants et de cartes de répartition. Les cartes de répartition seront prochainement mises en ligne sur le site web du FRI de Kuok.

Les constatations du projet sur les usages potentiels d'éléments chimiques de l'if de Sumatra ont confirmé les témoignages et expériences des propriétés médicinales de la plante. Ces résultats montrent que quasiment toutes les parties de la plante, excepté son bois, possèdent des substances antioxydantes anticancer et à d'autres fins sanitaires.

Outre l'aménagement fructueux de parcelles de conservation *ex situ* dans les trois provinces et des recherches scientifiques sur l'if de Sumatra, le projet a mis au point des stratégies de conservation pour les cinq essences. Elles sont en cours d'examen et seront publiées sous la forme d'un guide d'orientation.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les parties prenantes au projet ont noté que les mesures de conservation devaient être en harmonie avec l'utilisation durable de manière à ce que les populations bénéficient de ces essences tout en préservant et en protégeant leur pérennisation. Suite aux activités exécutées, nombreux sont ceux qui se sont rendu compte que certaines essences étaient en danger et menacées d'extinction.

En termes de portée et d'intervention, le projet a été conçu de manière à couvrir de vastes surfaces de travail et un nombre relativement élevé des essences ciblées. Durant sa mise en œuvre, l'équipe du projet a été confrontée à plusieurs difficultés s'agissant de se rendre sur des sites peu accessibles et dans des communautés locales isolées. Bien que l'équipe du projet n'ait pas pu mener toutes les observations relatives à chaque essence, le projet a néanmoins permis d'amorcer des efforts de conservation des essences ciblées et de jeter de solides bases pour des mesures ultérieures de conservation.

Le FRI de Kuok, en sa qualité d'agence d'exécution, a assuré la pérennisation du projet à son achèvement. Les autres autorités compétentes se sont également engagées à appuyer chacun des produits du projet relevant de leur compétence. Les mesures de pérennisation des activités suivantes sont:

- Les parcelles de conservation *ex situ* créées dans le cadre de l'Activité 1.5: les experts des trois FRI maintiendront les parcelles dans le cadre du budget affecté à ces instituts.
- Les sources de semence certifiées mises en place dans le cadre de l'Activité 3.1: chaque source de semence sera gérée et utilisée par les populations locales concernées.
- Les parcelles d'Andalas aménagées dans le cadre de l'Activité 3.3: le FRI de Kuok s'est engagé à maintenir ces parcelles dans un but de sensibilisation à la conservation.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, les rapports techniques, ainsi que le rapport d'audit financier final, le Comité pourra déclarer achevé le projet PD 710/13 Rev.1 (F). Les rapports se rapportant au projet peuvent être, sur demande, transmis par le Secrétariat en version électronique.

(B) AVANT-PROJETS ACHEVÉS

Aucun.

* * *